Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 15 (1923)
Heft: 9

Rubrik: Dans les fédérations suisses non affiliées

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

salaire journalier. Autant que faire se pourra, il y a lieu d'introduire un taux uniforme pour cette indemnisation.

Depuis, le Conseil fédéral a décidé, en sa séance du 19 août, de reporter la durée moyenne du travail quotidien respectivement de 8 à 9 heures et de 8½ à 9½ heures, et cela pour le personnel du service d'entretien et de surveillance de la voie, du 1er avril au 31 octobre de chaque année; pour le personnel du service des trains, pour le personnel du service de l'équipement et du nettoyage du matériel roulant. La durée moyenne de présence de 13 ou de 13½ heures par jour demeure sans changement.

Les représentants de la fédération des cheminots ont pris à nouveau position au sujet de cette décision. Après discussion, ils adoptèrent une résolution protestant contre l'illégalité de ces décisions et recommandant à ses membres d'appuyer énergiquement la campagne engagée contre la revision de l'article 41 de la loi sur les fabriques.

Pour le moment, la fédération reste dans l'expectative.

Le 24e rapport de la coopérative des maisons de vacances pour cheminots donne des renseignements sur la situation financière et la fréquentation des deux stations de Brenscino et de Grubisbalm. En 1921, Brenscino a enregistré 6177 jours de pension (l'année précédente 14,003). Cette diminution provient de ce qu'au cours de cet exercice, la maison de vacance fut complètement rénovée et agrandie, ce qui arrêta l'exploitation durant un certain temps. Le déficit d'exploitation de 15,284 fr. peut être taxé de ce fait de bien modeste. A Grubisbalm, on eut en 1921 un total de 9053 jours de pension contre 7931 l'année précédente. Cet établissement a aussi procédé à certaines transformations. Malgré cela, les comptes bouclent, après un amortissement de 3060 fr. sur le bâtiment, par un excédent de 1630 fr., qui fut attribué à diminuer le déficit durant la guerre dans l'exploitation de l'hôtel.

Bois et bâtiment. Le grand mouvement dans l'industrie du bois et charpente de Bâle bat toujours son plein. Les patrons essayent par tous les moyens à obliger les grévistes à reprendre le travail, mais ceux-ci restent sourds à ces injonctions; ils maintiennent hautement leur solidarité malgré les provocations du patronat et de la police.

Une grande manifestation s'est déroulée sur la place du marché. La bourgeoisie avait lancé une initiative demandant la suppression du jour férié légal du 1er mai; la classe ouvrière se défendit avec énergie et le 1er mai férié fut maintenu dans la loi en votation populaire par une majorité de 3000 voix. Une douche glacée pour les extrémistes de la bourgeoisie.

Après six semaines de grève, des pourparlers furent engagés. Les patrons présentèrent par écrit les propositions suivantes: 1o Le salaire moyen à l'heure pour toutes les entreprises doit être de fr. 1.73 pour charpentiers qualifiés et fr. 1.71 pour les menuisiers. Les entreprises donnant actuellement davantage ne pourront pas procéder à des diminutions de salaires.

2o Des modifications aux salaires ne pourront se produire qu'au 1er octobre 1923 pour la première fois, puis de six mois en six mois, pour autant que le nombre indice du bureau cantonal de statistique témoignera d'une augmentation ou d'une diminution des prix d'au moins de 10 % sur ceux de juin 1923. L'avis en sera communiqué quatre semaines avant au tribunal arbitral institué par le contrat collectif par celle des deux parties qui désire une modification.

Le tribunal se prononce après avoir considéré tous les facteurs déterminants pour les deux parties dans l'industrie du bois. La décision est sans recours et lie les deux parties obligatoirement. Le travail sera repris le 2 juillet.

Ces propositions furent repoussées à l'unanimité par les ouvriers comme insuffisantes.

Depuis, de nouveaux pourparlers eurent lieu le 10 juillet et le 20 juillet. A cette dernière date, l'Office de conciliation fut convoqué sur l'ordre du Conseil d'Etat, mais toujours sans résultat.

Le comité de l'Union syndicale a exprimé sa solidarité aux grévistes par un appel lancé à toute la classe ouvrière et qui demande à chaque ouvrier et ouvrière de sacrifier au moin la valeur d'une heure de travail en faveur des grévistes. Il est désirable que cette grève se termine à l'avantage de la classe ouvrière, son importance est grande pour les ouvriers de toutes les industries.

Dans les fédérations suisses non affiliées

Employés de douanes. Cette fédération, non adhérente à l'Union syndicale suisse, a tenu son congrès annuel à Lausanne, les 10 et 11 août. Grâce à la tendance des autorités à vouloir aggraver les conditions d'engagement, un grand mécontentement se faisait remarquer. De plus en plus on considère également parmi le personnel des douanes que ses buts économiques ne peuvent s'obtenir qu'en étroite collaboration avec l'ensemble de la classe ouvrière.

C'est ainsi qu'une résolution fut adoptée chargeant le comité central de préparer l'entrée de la Fédération dans l'Union syndicale suisse.

Nous saluons chaleureusement cette décision, qui est incontestablement dans la ligne naturelle du développement de cette organisation. Les intérêts des ouvriers de l'industrie privée sont identiques à ceux des entreprises publiques. La réaction opère sur les deux groupes la même pression pour diminuer ses conditions d'existence. Elle attaque toujours là où elle suppose rencontrer la moindre résistance. Le sentiment que les salariés se doivent un appui mutuel pour défendre leurs intérêts légitimes est le premier pas qui conduit au succès.

Dans les organisations adverses

L'Union syndicale chrétienne-sociale. Le *Gewerkschafter* publie le rapport annuel de l'Union syndicale chrétienne-sociale; nous en relevons ce qui suit:

Comme toutes les organisations ouvrières, l'Union syndicale nationale des chrétiens-sociaux a perdu de nouveaux membres au cours de l'année 1922. Tandis que cette organisation comptait encore au 1er janvier 1922 un effectif de 14,827 membres, ce chiffre n'était plus que de 13,581 et au 31 décembre 1922 de 12,475, soit une perte de 2352 membres contre 1850 membres l'année précédente. Le rapport impute cette diminution à la crise économique. La plus forte diminution est constatée chez les ouvriers industriels. La fédération chrétienne de la branche de l'habillement et du textile à elle seule, a enregistré une perte de 1768 membres, et la fédération des métallurgistes, une de 426. Toutes les autres fédérations ensemble ont donc perdu 157 membres. L'Union a reçu 1229 membres nouveaux et en a perdu 3901. De ces 12,475 membres, 8093 appartiennent au sexe masculin et 4382 au sexe féminin. Le nombre des sections a reculé de 401 à 326.

C'est avec grand plaisir que le rapport souligne l'adhésion de l'association des garçons bouchers. C'est